FEDERATION DES CONSEILS DE PARENTS D'ELEVES
des écoles publiques
de GRADIGNAN

fcpe
Vos idées font école

Echos d'écoles

n° 3 – Janvier 2000

Editorial

Le deuxième trimestre de l'année scolaire est généralement celui des choix, souvent décisifs, de l'orientation. Si le problème ne se pose pas à l'école primaire, il commence à apparaître au collège et devient crucial au lycée.
L'école a changé, les élèves aussi. Le fonctionnement de l'institution scolaire s'est considérablement amélioré depuis plusieurs années, et même si c'est loin d'être parfait, la diversité des élèves est mieux prise en compte.
Dès la maternelle, et jusqu'au collège, les cycles permettent aux enfants d'évoluer et de progresser à leur rythme. Un retard, souvent accidentel, n'est plus le couperet qui place l'élève en situation d'échec de manière définitive.

Nous sommes à une période de réformes du système éducatif : la charte pour l'école du XXIième siècle, le collège de l'an 2000, un lycée pour le XXIième siècle. Bien que toutes ces réformes ne soient pas encore mises en place, ni complètement abouties, il nous a semblé nécessaire, dans ce numéro 3 d'*échos d'écoles*, de présenter l'organisation de l'école (les cycles), les processus d'orientation et les instances de décision (conseils des maîtres, conseils de classes, commissions d'appel). Nous n'avons pas pour ambition de tout décrire, tant la complexité est grande, mais plutôt de donner une vision d'ensemble susceptible d'aider à la compréhension du système éducatif.

Les projets sont élaborés, les réformes s'installent, il nous reste à espérer que les moyens suivront, tant financiers que humains. ❑

Comme annoncé dans notre précédent numéro, la mise en place de **L'informatique dans les écoles** élémentaires de Gradignan devient une réalité: l'ordinateur dans la classe comme outil d'apprentissage, au même titre que le manuel scolaire.

Ce numéro 3 d'*Echos d'écoles* est aussi consacré à l'organisation du système éducatif :

- **l'organisation des cycles de l'école maternelle au collège** : la prise en compte de la diversité des enfants est une réalité grâce au système des cycles (de la maternelle au collège) et aux heures de soutien en 6ème et 5ème. En fin de 3ème intervient le premier palier d'orientation. Ce choix peut engager l'élève vers un avenir professionnel qu'il est incapable d'imaginer à ce niveau. C'est pourquoi il faut être vigilant et se munir d'un maximum d'informations.
- **Les processus d'orientation après la 3ème** : la diversité des filières est telle qu'il est pratiquement impossible de s'y retrouver sans, là aussi, une somme d'informations importantes. Les choix deviennent primordiaux pour l'avenir des élèves. Les passerelles, bien que prévues, sont souvent difficiles à franchir.

Les NTIC :

L'utilisation des nouvelles technologies devient enfin une réalité

Suite au lancement du programme d'action gouvernemental "Préparer l'entrée de la France dans la société de l'information", une note de l'inspecteur d'académie du mois de janvier 1998 constatait que l'utilisation de l'informatique (et des réseaux de communications qu'elle engendre) était devenue indispensable dans la formation des élèves. Ils auront en effet, dans leur vie étudiante puis professionnelle, besoin de maîtriser ces outils.
C'est pourquoi fut lancé le développement des **Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication** (NTIC) dans les écoles maternelles et élémentaires.

Partant du constat que "*L'école est en retard par rapport à cette modification fondamentale et durable des outils de production et de communication.*", et, sans l'avouer clairement, que le plan "Informatique pour tous" de 1985 fut un véritable échec (voir note page 2), il s'avérait nécessaire de promouvoir l'achat et l'utilisation de ces outils informatiques. Dans son préambule, cette note précise que "*...il ne s'agit plus de sensibiliser les enfants (...) ni d'acquérir les rudiments d'un langage (...) mais de leur apprendre à se servir d'un outil (...)*". L'ordinateur devient un "*...instrument d'accès au savoir*" qui complète, mais ne remplace pas, les moyens actuels utilisés par les enseignants (tableau noir, manuels scolaires, cartes géographiques, etc.).
La mise en place de ce dispositif est basé sur un partenariat entre l'inspection académique (pour l'aspect pédagogique) et les municipalités (pour le financement des achats).

suite page 2

Ce journal d'information a été réalisé par l'ensemble des conseils locaux de parents d'élèves de Gradignan.

Les écoles doivent fournir un projet pédagogique précisant l'usage qui sera fait des ordinateurs. les utilisations possibles peuvent se regrouper en trois catégories :

- présentation et mise en forme d'un texte, de données dans un souci de "communication" avec les autres, auxquels sont destinées ces productions. C'est l'aspect "valorisation des écrits".
- recherche et traitement d'informations dans des bases de données et utilisations des liens hypertextes, pour l'exploitation d'une bibliothèque et de fiches de lecture par exemple. C'est aussi l'utilisation d'Internet pour la recherche d'informations ou pour la communication entre classes.
- utilisation de jeux et de logiciels éducatifs pour l'enseignement des matières scientifiques. Le laboratoire d'expérimentation s'enrichit et se diversifie.

On pourra noter ici que les enseignements scientifiques nécessitant une approche expérimentale, garante d'une appropriation cohérente du savoir par les élèves, deviennent virtuels !

Elles doivent aussi prévoir l'aspect financier de la mise en œuvre de ce projet : équipements et logiciels à acquérir, frais de fonctionnement, d'entretien.

Les municipalités motivées sont donc invitées à financer l'équipement des écoles ayant établi un projet accepté par l'inspection académique. La circulaire du ministère de l'Education Nationale n° 98-133 du 22 juin 1998 précise les modalités de la participation des municipalités : travaux de câblage des réseaux et acquisition du matériel. Un fond de soutien de 500MF est mis en place pour des prêts à taux zéro aux communes désireuses de participer, sous conditions : caractère sensible des établissements (ZEP,...) et situation financière des communes.

Par ailleurs, l'inspection académique prévoit une formation technique importante des enseignants afin que ce projet puisse être mené dans de bonnes conditions.

Les NTIC à Gradignan

La municipalité a décidé de participer à la mise en place de ces NTIC. Les 6 écoles élémentaires ont donc été sollicitées pour présenter un projet, ce qu'elles ont fait dès le début de 1999. Dans l'ensemble, elles prévoient l'utilisation des ordinateurs pour la BCD (bibliothèque), la réalisation d'un journal et bien sûr pour des applications pédagogiques dans la classe. Tous les projets ayant été validés par l'inspection académique, une première enveloppe de 300 000F a été votée par la Mairie pour l'équipement et le câblage des réseaux dans les écoles. Une deuxième enveloppe de 250 000F a été votée sur le budget 2000.

Ecole	nombre de postes	nombre d'imprimantes
Pins Francs	5	5
Saint Géry	7	6
Malartic	6	6
Martinon	3	3
Saint-Exupéry	1 poste serveur (Windows NT)	0
Lange	1 poste serveur (Linux)	1

Equipement informatique par école

Ces sommes vont être réparties en fonction des besoins réels des écoles, en tenant compte des équipements déjà présents dans certaines d'entre elles. Pour cela une étude a été menée par les informaticiens de la Mairie, afin de vérifier la cohérence entre les demandes et les projets.

Les équipements prévus sont indiqués dans l'encadré ci-contre. Les écoles de Lange et de Saint-Exupéry se dotent d'un serveur afin d'optimiser l'équipement déjà en place.

Le raccordement à Internet se fera par le câble pour les écoles qui peuvent en bénéficier, par le téléphone pour les autres. Le coût des connexions et des abonnements est pris en charge par la municipalité.

Un appel d'offres a été lancé pour l'achat de ces matériels. Les premiers équipements devraient intervenir dès le premier trimestre 2000.

On peut supposer que le dispositif sera réellement opérationnel à la rentrée 2000.

C'est avec satisfaction que nous constatons la réalité de ces projets. Mais que peuvent faire 25 enfants dans une classe avec un seul ordinateur ? Certes, c'est un début. Alors espérons qu'il y ait une suite, afin que chaque école puisse être équipée d'une véritable salle informatique dans laquelle tous les élèves pourraient travailler ensemble. ❑

note : Le plan *Informatique pour tous* avait doté bon nombre d'établissements scolaires avec des ordinateurs bas de gamme (TO9 et TO16 par exemple) "spécialement" conçus pour l'éducation nationale par une entreprise française. Mais les performances très limitées de ces machines et le manque évident de logiciels et de formation des enseignant pour ces nouveaux outils avait entraîné un échec lamentable de ce projet. Les ordinateurs étaient longtemps restés dans les armoires avant d'être jetés.

De la maternelle au collège

Les cycles, les aides individualisées : l'enfant au cœur du système éducatif

Depuis la loi d'orientation de 1989, l'école se réforme. L'organisation pédagogique en cycles tend à éviter les ruptures entre les différentes étapes de la scolarité (décret 1090-738 du 6 septembre 1990). Ce n'est pas une structure administrative qui se substitue à la classe ou à l'école. La structure de base reste le groupe-classe dont le maître est responsable. La notion de cycle est une notion pédagogique liée à l'évolution de l'apprentissage de chaque enfant et à l'évaluation de ses acquis.

Le Primaire :
8 années – 3 cycles

Organisation des cycles :

Les cycles démarrent dès la première année de maternelle avec le cycle 1 des apprentissages premiers (petite, moyenne et grande section) **et associent l'école maternelle et élémentaire** dans le cycle 2 des apprentissages fondamentaux (grande section de maternelle, CP, CE1).

Ils se poursuivent durant le primaire par le cycle 3 des approfondissements (méthodes de travail et compétences disciplinaires) (CE2, CM1, CM2)

Pour chaque cycle est élaboré un projet pédagogique, décidé par le conseil des maîtres du cycle. Ce projet de cycle est évalué, en cohérence avec le projet d'école, voté par le conseil.

suite page 3

La durée de présence d'un élève dans les cycles 2 et 3 peut être raccourcie ou allongée d'une année et d'une seule. La proposition de passage d'un cycle à l'autre, de son prolongement ou de sa réduction d'un an est faite par le conseil des maîtres du cycle. Elle est soumise par écrit aux parents qui, en cas de désaccord, disposent d'un délai de 15 jours pour déposer un recours motivé auprès de l'inspecteur d'académie qui statue définitivement. Bien entendu, le dialogue est à favoriser au maximum pour éviter ces situations conflictuelles.

Evaluation des élèves :

Le livret scolaire fait le point, périodiquement, sur les acquis des élèves. Il assure aussi la liaison entre les maîtres d'un même cycle ou de deux cycles successifs, et entre enseignants et parents.

En début de cycle 3, une évaluation nationale permet de vérifier les compétences acquises au cours du cycle précédent et les obstacles rencontrés dans leurs apprentissages.

Aide aux élèves en difficulté :

Des dispositifs spéciaux existent pour prévenir les difficultés scolaires et aider les enfants en difficulté. Les RASED (réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté – voir encadré) regroupent psychologues scolaires, rééducateurs, instituteurs spécialisés des classes d'adaptation. Ces réseaux sont placés sous la responsabilité de l'IEN (inspecteur de l'éducation nationale). Il existe aussi :

- des classes de perfectionnement pour les élèves en grande difficulté, ayant besoin d'aides spécialisées pédagogiques ou rééducatives
- des classes spécialisées pour des élèves ayant des difficultés particulières (malentendants par exemple).

Le travail du RASED se fait en trois phases :

① repérage, analyse des difficultés des élèves d'une école à partir des observations effectuées par les maîtres concernés;

② concertation avec le directeur d'école, les maîtres, les membres du RASED pour déterminer les modalités de l'action;

③ élaboration en collaboration avec les parents (et avec leur accord) d'un projet individuel pour l'enfant, mise en œuvre de l'aide, suivi et évaluation : aide à dominante pédagogique (classes d'adaptation ou regroupements temporaires) ou aide à dominante rééducative (recréer le désir d'apprendre).

A la fin du primaire, les élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale peuvent être accueillis en **Segpa** (section d'enseignement général et professionnel adapté). Les segpa sont intégrées dans certains collèges et prennent en charge des élèves de 6° qui ont besoin d'un enseignement plus adapté avec, pour objectif, d'atteindre une qualification de niveau CAP par une prise en charge globale de leurs difficultés. Dans le meilleur des cas, il peut être possible de les réintégrer dans le circuit ordinaire d'enseignement.

Le collège : 4 années – 3 cycles

le cycle d'adaptation (6ème) :

conforter les connaissances acquises à l'école élémentaire, initier à de nouvelles matières, développer des méthodes de travail (23 ou 24 heures de cours avec possibilité d'aménagement horaire et 2 heures d'études dirigées). Les heures d'études dirigées sont une aide aux devoirs et à l'acquisition de méthodes (tenue du cahier de textes, organisation du temps, comment apprendre une leçon). A ce dispositif s'ajoute cette année la mise en place d'une heure de vie de classe.

Liaison CM2 – 6ème :

« Une attention toute particulière doit être portée à la 6ème et à son articulation avec le cycle 3 : le renforcement de la continuité pédagogique entre ces deux niveaux conditionne la réussite scolaire des collégiens. Dans cet esprit, nombre de mesures que j'ai décidées concourent à cet objectif : mise en place d'heures de remise à niveau en 6ème, réunions entre enseignants de CM2 et de 6ème, création d'un Journal du collégien en 6ème, qui sera diffusé à la rentrée prochaine, affectation à chaque classe de 6ème d'une salle de référence »

Extrait des *Mesures pour le collège des années 2000* – La Ministre déléguée, chargée de l'enseignement secondaire, Mme Ségolène Royal.

suite page 4

Les R.A.S.E.D. :
Réseaux d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficultés

1- Composition

un(e) psychologue scolaire
un(e) rééducateur(trice)
un(e) maître(sse) d'adaptation

Pour le secteur de GRADIGNAN (qui comprend aussi CANEJEAN), il s'agit de Mme Annie GROLEAU, Psychologue, De Mme Nicole CARSOULLE, Rééducatrice et de Mme Dominique AUDIBERT, Maîtresse d'Adaptation.

2- Domaine d'intervention

Le psychologue scolaire intervient sur les trois cycles (cycle I: maternelle PS,MS,GS ;cycle II : GS, CP, CE1) ; cycle III : CE2, CM, CM2).
La maîtresse d'adaptation intervient sur le cycles II.
La rééducatrice intervient sur les cycles I et II.
Le RASED n'intervient que dans les écoles dites «prioritaires », qui, pour GRADIGNAN sont LE PIN FRANC (maternelle et primaire), MALARTIC (maternelle et primaire) et LANGE (maternelle et primaire)

3- Fonctionnement

Secteur « prioritaire » :

Dès la détection d'un problème (comportemental, langage, acquisition...) d'un enfant par l'enseignant, une fiche individuelle de «signalement » est établie. Après observation par le membre du RASED concerné par le problème rencontré, une réunion entre le RASED et l'équipe enseignante permet de mettre en place un Projet d'Aide Individualisé (P.A.I.). L'enseignant rencontre les parents, les informe du problème rencontré avec l'enfant et propose une aide adaptée du RASED. Les parents sont alors libres d'accepter ou de refuser cette aide. Dans le cas d'un refus de la part des parents, le RASED n'intervient pas, et l'enseignant s'efforce seul de remédier au problème rencontré et le signalement effectué demeure à l'école. Des réunions de synthèse régulières entre le RASED et l'équipe enseignante et des rencontres entre l'enseignant et les parents permettent de faire le point et de noter l'évolution des problèmes rencontrés.

Secteur non prioritaire :

Les enfants signalés sont pris en charge par l'équipe éducative qui s'efforce seule de remédier au problème rencontré.

le cycle central (5° et 4°) :

Approfondir et élargir les savoirs (23 h de cours en 5ème et 26 h en 4ème avec modulation possible des horaires permettant la mise en place de parcours diversifiés prenant en compte la diversité des élèves pour adapter les méthodes pédagogiques et des heures d'études dirigées). L'éducation à l'orientation est introduite dès la 5ème et se poursuit jusqu'en 3ème. Il s'agit d'apprendre à l'enfant à mieux se connaître et lui faire découvrir les filières d'études et de métiers (enquêtes, recherches de documents, rencontres lycéens, stage en entreprise...).

Introduction de nouvelles disciplines :

- en 5ème, il sera possible de prendre en option le latin : il faudra alors le garder jusqu'en 3ème (à raison, de 2h/semaine en 5ème et 3h/semaine en 4ème -puis 3ème-)
- en 4ème, il faudra choisir une langue vivante II.

NB : l'offre des collèges est variable.

le cycle d'orientation (3°) :

Compléter les acquis dans toutes les matières et orientation vers le lycée, le lycée professionnel ou l'apprentissage. La classe de 3ème est sanctionnée par le diplôme national du brevet, mais celui-ci n'est pas déterminant pour le passage en 2de.

Les choix d'orientation à partir de la 3ème sont décrits pages 5 et 6.

Le brevet des collèges :

Le brevet consiste en des épreuves écrites en français, mathématiques et histoire-géographie-éducation civique et prend en compte aussi les notes obtenues dans toutes les matières en 4ème et 3ème). Une réforme est en cours. Il faut une moyenne minimum de 10/20 pour l'obtenir.

Evaluation des élèves :

Le bulletin trimestriel a pour but d'évaluer les compétences de l'élève, le faire progresser et mesurer sa progression.

Sa présentation change cette année et doit comporter 3 colonnes : l'appréciation générale, les progrès et les efforts fournis, les conseils pour progresser. Il permettra aussi d'observer le comportement de l'élève au sein de l'établissement.

En fin de 6ème, 4ème et 3ème, le conseil de classe propose le passage dans la classe supérieure ou le redoublement (statistiques locales en page 6). En fin de 5ème, le redoublement n'intervient qu'à la demande des parents.

L'aide aux élèves en difficulté (*):

Un dispositif d'aide et de soutien en 4ème peut être proposé, dans certains collèges, aux élèves ayant des lacunes importantes. Il s'agit soit d'un regroupement d'élèves de plusieurs classes ou bien d'une classe à effectif réduit avec des programmes et des horaires aménagés. Il peut être mis en place des groupes « Nouvelles technologies appliquées » (NTA) où l'informatique est un moyen d'amener les élèves à mieux comprendre l'intérêt de ce qu'ils étudient. ❑

(*) En plus des aides scolaires, il existe des aides financières ponctuelles qui peuvent être accordées **(Fonds sociaux collégien et fonds sociaux cantine).** Ces aides sont directement attribuées par le collège sur examen du dossier complété par les parents (dossier simple à remplir).

L'orientation après la 3ème

Les repères, les étapes, les démarches… quelques idées-clés

L'Orientation, c'est quoi ?

Un parcours personnel de l'élève qui conduit à l'élaboration d'un projet d'avenir. Ce projet évolue tout au long de la scolarité et passe par des moments de choix d'orientation : après la classe de troisième au collège, après la classe de 2nde au lycée, après le baccalauréat, etc...

Repères pour l'Orientation

Après la troisième, trois grandes voies d'études sont offertes :

① ***La voie générale*** qui conduit vers la préparation d'un **baccalauréat général**. Plusieurs séries possibles :

- Littéraire (L);
- Economique et Social (ES);
- Scientifique (S) qui comprend 4 profils : mathématiques, physique-chimie, Sciences de la vie et de la Terre et Sciences de l'Ingénieur.

⇨ entrer au lycée en classe de 2nde générale et technologique.

② ***La voie technologique*** qui conduit essentiellement vers la préparation d'un **baccalauréat technologique**. Là aussi, plusieurs séries possibles :

- Sciences et Technologies Industrielles (STI) avec plusieurs options possibles (Génie Electrique électronique ou électrotechnique, Génie Mécanique, Productique...);
- Sciences médico-Sociales (SMS);
- Sciences et Technologies Tertiaires (STT);
- Sciences et Technologies de l'Agronomie et de l'Environnement (STAE);
- Sciences et Technologies du Produit Agro-alimentaire (STPA).

Cette voie conduit aussi vers la préparation d'un Brevet de Technicien (BT). Ces diplômes existent en nombre limité et préparent à une spécialité professionnelle.

⇨ entrer au lycée en classe de 2nde générale et technologique avec options spécifiques .

③ ***La voie professionnelle*** qui conduit :

- dans un premier temps, vers la préparation en 2 ans d'un Brevet d'Etude Professionnelle (BEP) ou d'un Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP)
- dans un deuxième temps, vers la préparation en 2 ans d'un Baccalauréat professionnel (Bac. Pro.) ou d'un baccalauréat Technologique en passant par une classe de première d'adaptation.

⇨ entrer en lycée professionnel en classe de 2nde professionnelle;

⇨ entrer en apprentissage (contrat d'apprentissage) pour une formation en alternance.

N.B. La voie professionnelle entraîne un CHOIX pour un SECTEUR PROFESSIONNEL DEFINI.

Etapes et Démarches

l'année de 3ème

◆ **au 2ème trimestre : Intentions d'orientation**

Avant le conseil de classe du 2ème trimestre, l'élève et sa famille sont invités à indiquer les choix d'orientation post-3ème qu'ils envisagent afin d'instaurer un dialogue sur ce sujet avec les enseignants du collège.

◆ **au 3ème trimestre : choix d'orientation**

(candidature sur dossier)
il s'agit alors pour l'élève et sa famille de préciser :

- la voie d'étude et la série (ou la spécialité) choisie
- le (ou les) établissement(s) choisi(s).

Décision d'orientation

Le conseil de classe du 3ème trimestre :

- propose l'accès à la classe de 2nde générale et technologique ou de 2nde professionnelle
- et conseille certaines options ou séries de 2nde.

Si la proposition du conseil de classe :

- correspond aux vœux de la famille, celle-ci doit préciser les options de 2nde qu'elle retient;
- ne correspond pas aux vœux de la famille, celle-ci doit **faire appel** de cette décision dans un délai de 3 jours :
  - ● devant le chef d'établissement dans un premier temps;
  - ● si un accord n'est pas trouvé, devant une **commission d'appel**. L'élève et/ou ses parents peuvent venir expliquer leur demande aux membres de la commission.

La décision prise par la commission est définitive.

L'affectation

l'affectation dans l'établissement demandé est prononcée par une commission départementale (qui relève de l'inspection académique).
Attention : certaines sections sont très demandées. Il est important de bien s'informer pour prévoir un second vœu.

L'inscription

Il faut confirmer l'inscription dès réception de l'avis d'affectation (généralement début juillet). ❑

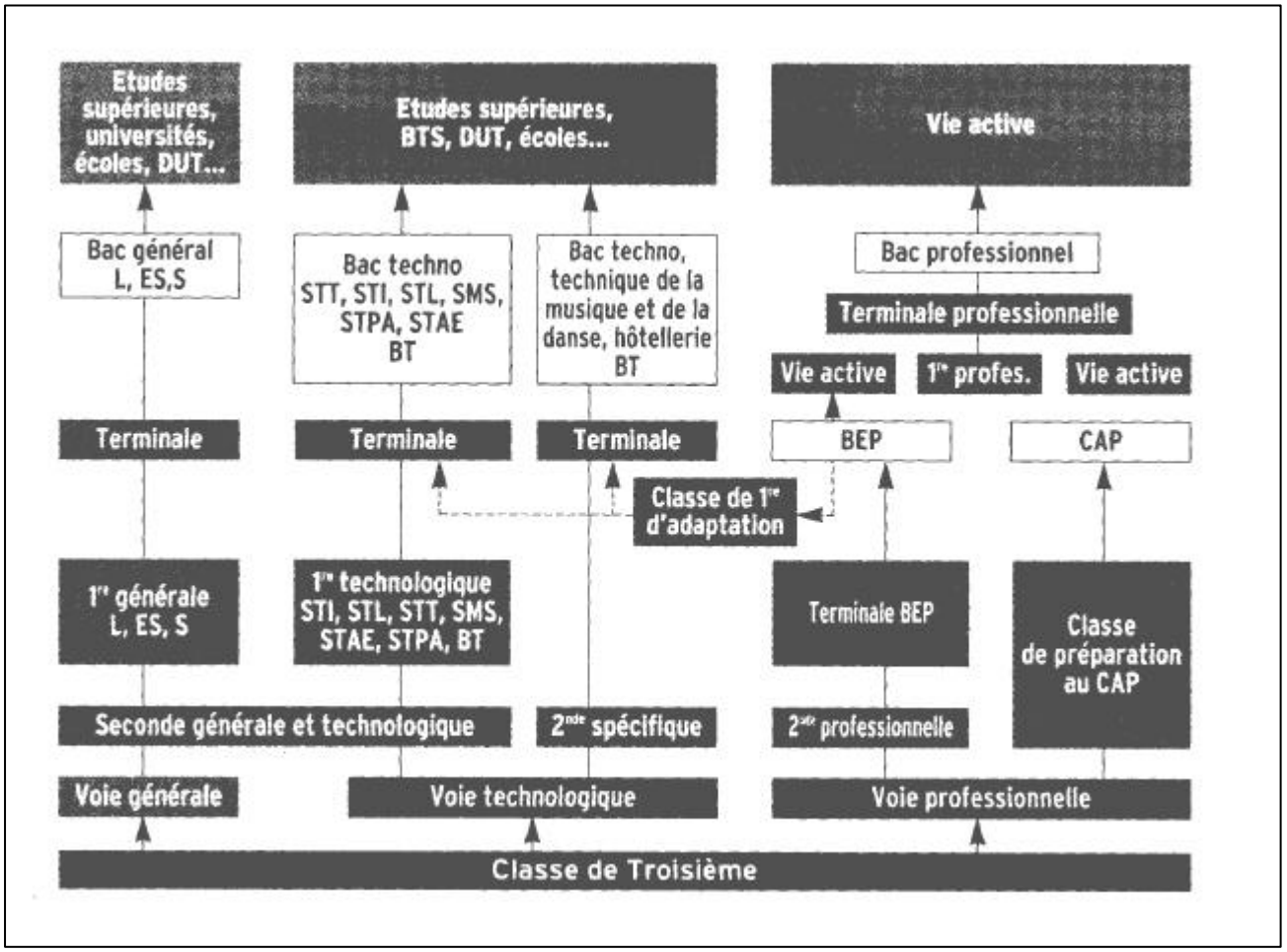

Pour en savoir plus

◆ **Demander conseil** auprès du chef d'établissement, du professeur principal et du Conseiller d'Orientation Psychologue. Ce dernier reçoit les élèves et les parents, sur rendez-vous dans les collèges et les lycées (permanences hebdomadaires). Des Conseillers d'Orientation Psychologues reçoivent également ceux qui le souhaitent aux Centres d'Information et d'Orientation (CIO) .

Quelques adresses de CIO

Bordeaux-Sud Immeuble Le Tauzia 11, rue Tauzia
33800 Bordeaux 05 57 59 00 80

Mérignac 5bis, rue Paul Langevin
33700 Mérignac 05 56 34 28 87

Talence allée Larroumagne (à côté de l'ENSAM)
33405 Talence Cedex 05 56 80 40 87

◆ **Consulter les documents ONISEP**

Chaque élève de 3ème reçoit gratuitement un mini-guide ONISEP sur les études après la classe de 3ème, et un guide élève régional (au 2nd trimestre) présentant la liste de tous les établissements de l'académie de Bordeaux avec toutes les préparations assurées.

Les publications ONISEP sont en consultation gratuite dans tous les Centres de Documentation et d'Information (CDI) des collèges et lycées, dans les CIO et en vente à la librairie de l'ONISEP Aquitaine
117, cours d'Alsace et Lorraine
33000 Bordeaux tél. 25 56 44 17 64
Ou encore sur Internet :
www.onisep.fr

Autres sites possibles d'information :
www.phosphore.com
www.cned.fr
www.orientation.fr

Quelques titre des publications ONISEP

- *Après le Bac Académie de Bordeaux*
- *Après le CAP ou le BEP Académie de Bordeaux*
- *De la 6ème au Bac, les sections linguistiques*
- *Les formations du secteur social en Aquitaine*
- *Les grandes écoles d'Aquitaine*
- *Les cahiers de l'ONISEP* : les métiers de la mode, de la sécurité, s'occuper d'animaux, nature et sports, les carrières paramédicales, les métiers de la mécanique productique, secrétariat et comptabilité, commerce et vente, automobile, électronique et télécommunications, électrotechnique, les métiers de l'agriculture, etc…

Les résultats dans les collèges et au lycée de Gradignan

en 97-98 et 98-99

Collège Alfred Mauguin

Passage en classe supérieure

	1998	1999
Passage de 6ème en 5ème	93.4 %	94.11 %
Passage de 4ème en 3ème	92.2 %	88.46 %
Passage de 3ème en 2de générale	69,4 %	63.7 %
Passage de 3ème en 2de professionnelle	25 %	22.8 %
Redoublement en 3ème	5.6 %	11.4 %

Résultats Brevet des collèges

	Mauguin	Gironde
1997	62.5 %	66.1%
1998	73.8 %	70.7 %
1999	81.82 %	71.88 %

Résultats SEGPA
- Certificat de Formation Générale
1999 : 27 admis sur 28 présentés
- CAP : 2 admis sur 3 présentés en CAP Installations sanitaires et 1 admis sur 1 présenté en CAP Employé Technique de Collectivités.

Collège Monjous

Passage en classe supérieure

	1998	1999
Passage de 6ème en 5ème	92,8 %	96 %
Passage de 4ème en 3ème	94,4 %	94,4 %
Passage de 3ème en 2de générale	73,2 %	69,3 %
Passage de 3ème en 2de professionnelle	11,5 %	15,3 %
Redoublement en 3ème	11,5 %	11,3 %

Résultats Brevet des collèges

	Monjous	Gironde
1998	78 %	70,7 %
1999	82,2 %	71,88 %

Lycée des Graves

A la rentrée 99, le lycée comptait 919 élèves (soit une baisse de 35 par rapport à 98) dont 386 en 2nde (12 classes), 268 en 1ère (8 classes) et 265 en terminale (8 classes).

Résultats au bac 99

série	Lycée	Académie
ES	84 %	79,6 %
L	79 %	79 %
S	79 %	75,5%

Taux de réussite

Orientation à partir de la 2nde :
En 1999, 72,2 % des élèves (295 sur 409) sont passés en 1ère.
Pourcentages des choix d'orientation selon les sections, à l'issue de la 2nde

série	1998	1999
1ère ES	15,75 %	17,6 %
1ère L	14,75 %	16 %
1ère STT	9 %	8,1 %
1ère S	27,5 %	30,5 %
BEP	5 %	4,4 %
Redoublement	28 %	23,4 %

Les conseils locaux de Gradignan souhaitent à toutes les familles une bonne et heureuse année 2000